

AR Prefecture

006-210600110-20250325-250325_07-DE
Reçu le 01/04/2025



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 07 – FINANCES- CONSTRUCTION D'UNE CRECHE MUNICIPALE –
DEMANDE DE SUBVENTIONS AU DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES
ET A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

Séance Publique Ordinaire du 25 MARS 2025
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie BAS, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guerino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Théo PANIZZI, M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : M. Guy PUJALTE à Mme Martine OLLIVIER, M. Jean-Elie PUCCI à Mme Alexandra CANAL,

ABSENTS EXCUSES : Mme REID Sophie, M. Patryk OCHOCINSKI.

QUORUM : 14

PRESENTS : 23

VOTANTS : 25

Secrétaire : M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 18 mars 2025

AR Prefecture

006-210600110-20250325-250325_07-DE
Reçu le 01/04/2025



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2025

**VII – FINANCES- CONSTRUCTION D'UNE CRECHE MUNICIPALE – DEMANDE
DE SUBVENTIONS AU DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES ET A LA
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)**

Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire, s'exprime en ces termes :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 03 mars 2025,

Considérant que la construction d'une crèche de 36 places s'inscrit dans un projet global de réaménagement du site situé au 17 boulevard Déroulède à Beaulieu-sur-Mer prévoyant aussi la construction d'une école élémentaire, d'une médiathèque et d'un parking,

Considérant que le projet s'inscrit dans une démarche environnementale et recherche la reconnaissance « argent » du label Bâtiments Durables Méditerranéens (BDM),

Considérant que le bâtiment sera construit pour être adapté aux conditions climatiques futures (pleine terre dans la cour afin d'offrir un îlot de fraîcheur, recherche qualité air intérieur, performance énergétique...)

Considérant que le coût du projet a été actualisé par le dernier comité de pilotage du 29 janvier 2025 et affiné par le cabinet d'architectes Corinne Vezzoni et Associés par équipement public (crèche, parking, médiathèque, école) via une clef de répartition,

Considérant que le Département des Alpes-Maritimes soutient les projets de construction pour l'accueil des jeunes enfants,

Considérant la politique « Green Deal » du Département des Alpes-Maritimes,

Considérant que le coût de la crèche est estimé à 2 243 913,76 € HT, il convient de proposer le plan de financement ci-dessous :

Coût estimatif HT du projet	2 243 913,76	100 %
Département des Alpes-Maritimes	673 174,13	30 %
Caisse d'Allocations Familiales (CAF)	673 174,13	30 %
Autofinancement	897 565,50	40 %

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

- SOLLICITE l'aide financière du Département des Alpes-Maritimes pour un montant de 673 174,13 €,

AR Prefecture

006-210600110-20250325-250325_07-DE
Reçu le 01/04/2025



- SOLLICITE l'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour un montant de 673 174,13 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à demander les subventions ci-dessus et à prendre toutes les mesures et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Le Maire,
Roger ROUX

AR Prefecture

006-210600110-20250325-250325_07-DE
Reçu le 01/04/2025

